

Compte rendu

Atelier de concertation « Implantation »
Mardi 14 mai 2019
(Charnizay)

**Parcs éoliens de Charnizay /
Le Petit Pressigny**

WINDFEES

1. Préambule

La société WINDFEES travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Charnizay et de Le Petit Pressigny dans le département de l'Indre-et-Loire.

La société WINDFEES développe des projets de parcs éoliens en France depuis près de 15 ans et est reconnue pour son expertise technique dans ce domaine. Elle est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets.

De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

2. La concertation du projet de Charnizay et Le Petit Pressigny

Sur le projet du parc éolien de Charnizay et Le Petit Pressigny, la société WINDFEES a mandaté le cabinet RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Les sociétés ELEMENTS et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- ① Une réunion de concertation *Découverte du Projet*,
Cette réunion de concertation s'est déroulée le mardi 09 octobre 2019. Il a été présenté l'historique de la présence de Windfees sur le site avec le planning de développement du projet puis les grandes lignes de fonctionnement d'un financement participatif tel qu'il sera proposé pour le projet.
- ② Un atelier de concertation sur l'*Implantation du Projet*.
Cet atelier, objet du présent compte-rendu, s'est déroulée le mardi 14 mai 2019.
- ③ Un atelier de concertation sur les *Mesures d'Accompagnement*,
Cet atelier se tiendra le dernier trimestre 2019.

Il est à noter que ces trois étapes de concertation se déroulent pendant la phase d'études du projet. Elles servent à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

3. L'atelier de concertation

L'atelier de concertation *Implantation* s'est déroulé le mardi 14 mai 2019 à 19h00 dans la salle des fêtes de Charnizay.

Les habitants et les élus des communes de Charnizay et de Le Petit Pressigny ont été avertis de la réunion par des affichettes distribuées dans les boîtes aux lettres 15 jours avant.

Les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles ont également été invités à cette permanence publique.

Afin de faciliter l'organisation de cette étape de la concertation, il était demandé sur les affichettes aux personnes qui souhaitaient participer à la permanence publique de se manifester et de s'inscrire à l'avance auprès du cabinet RESONANCES CFP.

Dans la pratique, aucune personne ne s'est inscrite alors que 10 personnes se sont présentées à la permanence publique. Elles ont toutes été acceptées à participer aux ateliers Implantation du Projet. Il est à noter que tous les participants ont émarginé en arrivant.

La permanence publique avait pour objet de :

- Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire. Chaque participant a pris à un moment ou à un autre la parole et a posé des questions, au porteur de projets ;
- Donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet les particularités de leur territoire à prendre en compte dans l'implantation du projet.

Le thème de la permanence publique était libellé sous forme de question :

« *Quelle est la meilleure implantation pour notre parc éolien ?* »

La permanence publique était animée par un binôme du cabinet RESONANCES CFP :

- *Delphine Claux* qui connaît bien le domaine de l'éolien en général ainsi que ses aspects techniques, et
- *Dominique Druge* dont le rôle est de faciliter des échanges.

Le porteur de projet, la société WINDFEES, était lui aussi représenté par Antoine FARRANDO, Responsable du développement du projet éolien de Charnizay / Le Petit Pressigny.

4. Le déroulement de l'atelier de concertation

L'atelier de concertation se déroule en quatre temps :

- ① Présentation de l'atelier de concertation,
- ② Travail du thème de l'atelier en sous-groupes de travail,
- ③ Restitution du travail du thème de l'atelier à tous, puis
- ④ Clôture de la réunion.

1. Présentation de l'atelier de concertation

Dominique Druge remercie les participants d'être présents à la réunion de concertation puis :

- Présente la société RESONANCES CFP et ses représentants,
- Présente le représentant de la société WINDFEES,
- Rappelle en quelques mots ce qu'est la concertation.

La concertation n'est pas obligatoire sur les projets de parc éolien même si elle est fortement recommandée. La présence de la société RESONANCES CFP à cet atelier résulte de la volonté de la société WINDFEES de se concerter avec les habitants des territoires de CHARNIZAY et LE PETIT PRESSIGNY et de ses environs.

La concertation vise à préparer avec les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire, certaines décisions que le porteur de projet sera amené à prendre concernant le parc éolien pendant la phase d'étude du projet.

- Resitue l'atelier *Implantation* dans le processus de concertation du projet.

Cet atelier est le 2^{ème} sur le projet de parc éolien de Charnizay et Le Petit Pressigny.
Le présent atelier a pour objet de :

- ◆ Présenter ce que la société WINDFESS a retenu du premier atelier ainsi que les engagements qu'elle a pris depuis,
- ◆ Donner la parole aux participants pour qu'ils partagent leurs avis en termes de nombre et de hauteur des éoliennes sur le projet.

- Détaille le déroulement de la réunion :

- ① Une présentation succincte du thème de la réunion :
- ② Un travail en petits groupes sur l'implantation des éoliennes, puis
- ③ La mise en commun, en groupe plénier, du travail fait par les petits groupes.

Delphine CLAUX poursuit.

Elle explique aux participants le matériel mis à disposition pour l'atelier. Ils ont en leur possession, sur chaque table, trois fonds cartographique papier IGN :

- Un premier présentant les deux zones d'implantation du projet afin de permettre leur localisation conjointe ;
- Un deuxième présentant de façon plus zoomée la première zone d'implantation du projet dite « Chaiseau » ;
- Une troisième présentant de façon plus zoomée la deuxième zone d'implantation du projet dite « Le Petite Chillou ».

ainsi que différents calques représentant chacun une contrainte ou un élément à prendre en compte dans l'implantation du parc. Ainsi, les participants disposent des calques suivants représentant :

- Les cercles représentant les distances 500 m et 600 m aux premières habitations ;
- Les protections de 200 m autour des boisements ;
- La ligne directrice paysagère ;
- Les chemins agricoles existants.

Des épingles à tête de couleur sont mises à disposition des participants, ces épingles serviront à représenter les éoliennes.

Des disques en plastique correspondant à une hauteur d'éolienne de 200 m bout de pale avaient également été remis, représentant les distances inter-machines à respecter afin d'exploiter au mieux la ressource du vent. En effet, deux éoliennes situées trop proches l'une de l'autre peuvent se gêner et diminuer leur production d'électricité.

2. Le travail en petits groupes

Compte-tenu du nombre, les participants ont souhaité, à leur demande, rester ensemble pour le travail proposé. Le groupe est rejoint par un animateur de la société WINDFESS et un autre du cabinet RESONANCES CFP.

Il est attendu des participants qu'ils proposent leur projet de parc éolien (nombre de machines, choix réalisés ...). Il est également demandé que chaque table désigne un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail fait dans le petit groupe à l'ensemble des participants de l'atelier lors de la mise en commun finale.

Les participants commencent par prendre le temps de s'appropriier à la fois le thème de l'atelier, les implantations des éoliennes, ainsi que le travail qui leur est proposé. Les participants sont, dans un premier temps, hésitants au vu du nombre d'éléments à intégrer. Petit à petit, accompagnés par l'animateur présent à chaque table, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine.

3. Restitution du travail

En clôture du travail, le rapporteur restitue ce qui s'est passé dans son groupe.

Les participants font le choix du calque de 600 m, éloignant le plus possible les éoliennes des premières habitations. Puis ils s'appuient sur le calque « ligne paysagère » et « chemin d'accès » pour construire leur implantation.

Sur la zone dite « *Chaiseau* », ils positionnent 6 éoliennes et sur la zone dite « *Le Petit Chillou* », ils en positionnent 5. Un participant exprime que pour lui, il n'est pas favorable à mettre des éoliennes sur la zone dite « *Le Petit Chillou* ».

L'ensemble de la production des participants est présenté ci-après.

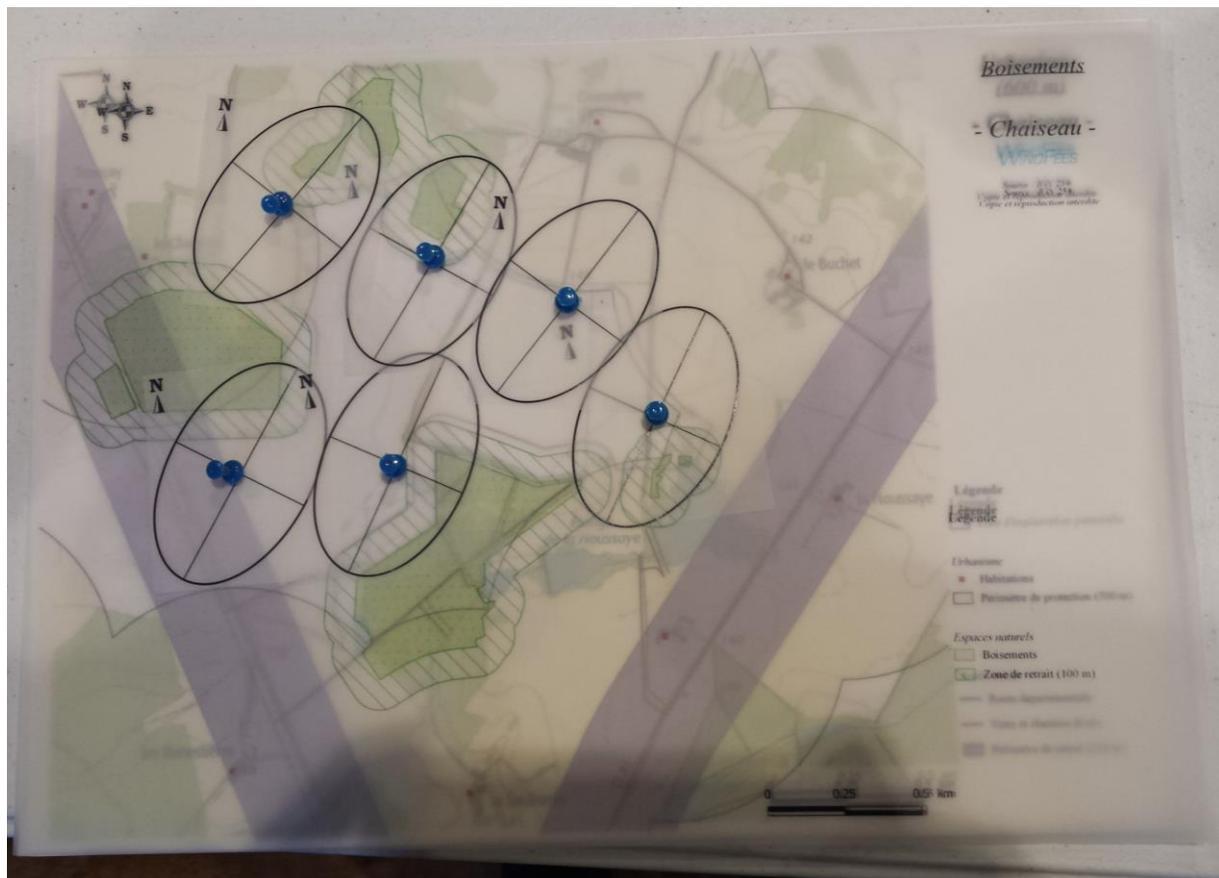


Figure 1 : Implantation proposée par le groupe pour la zone dite « Chaiseau »

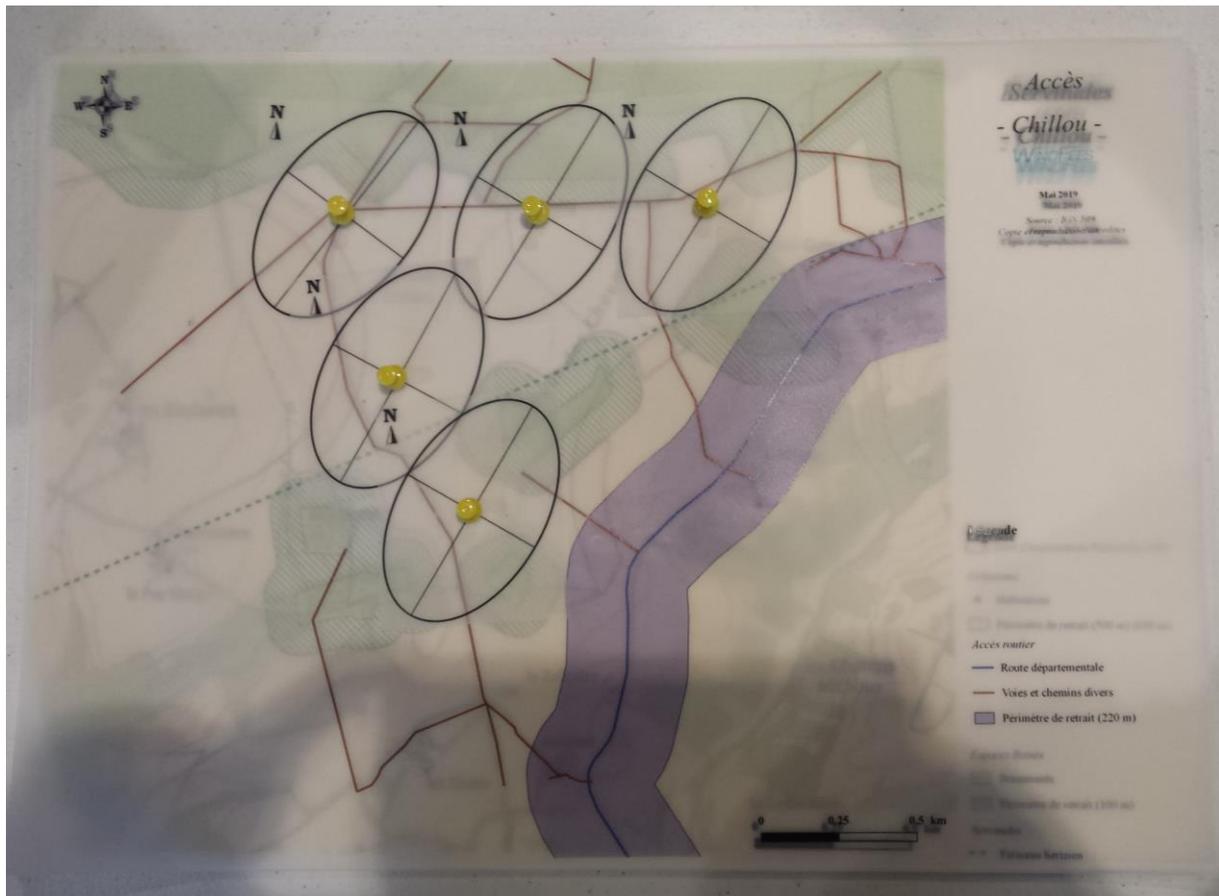


Figure 2 : Implantation proposée par le groupe pour la zone dite « Chillou »

Lors des échanges sur l'implantation des machines, deux questions sont posées :

- Une première sur l'effet stroboscopique ;
- Une seconde sur le bruit.

Les réponses sont données ci-après :

- Relatif à l'effet stroboscopique ;

Sous certaines conditions d'éclaircement – soleil bas sur l'horizon et derrière l'éolienne – le passage des pales devant le soleil peut créer un effet stroboscopique auquel certaines personnes sont sensibles et qui pourrait être à l'origine de crises d'épilepsie.

Ce risque de crise d'épilepsie due aux passages répétés des pales devant le soleil paraît très limité :

- Une réaction du corps humain ne peut apparaître que si la vitesse de clignotement est supérieure à 2,5 Hertz ce qui, pour une éolienne à 3 pales, signifierait une vitesse de rotation de 50 tours par minute soit 150 ombres portées par minute,
- Actuellement les éoliennes tournent à des vitesses allant de 3 à 16 tours par minutes – vitesse de rotation du rotor et non des pales –, ce qui fait que les pales peuvent au maximum induire 48 ombres portées par minute, donc bien en dessous de ces fréquences limites.

Avec l'augmentation de la taille des éoliennes, la vitesse de rotation a tendance à diminuer, ce qui limite d'autant plus un éventuel effet stroboscopique.

Concernant ce sujet, l'arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations soumises à autorisation au titre des ICPE prévoit des dispositions pour encadrer les effets stroboscopiques pour des éoliennes implantées à moins de 250 mètres d'un bâtiment à usage de bureaux uniquement. Les habitations étant situées à plus de 500 m des premières éoliennes, l'étude des effets stroboscopiques n'est plus demandée dans les dossiers d'autorisation.

▪ Relatif au niveau sonore :

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor, ou soit
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)¹ et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits de voisinage², définies dans le code de la santé publique³. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – AFSSET – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains⁴ ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence⁵ du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

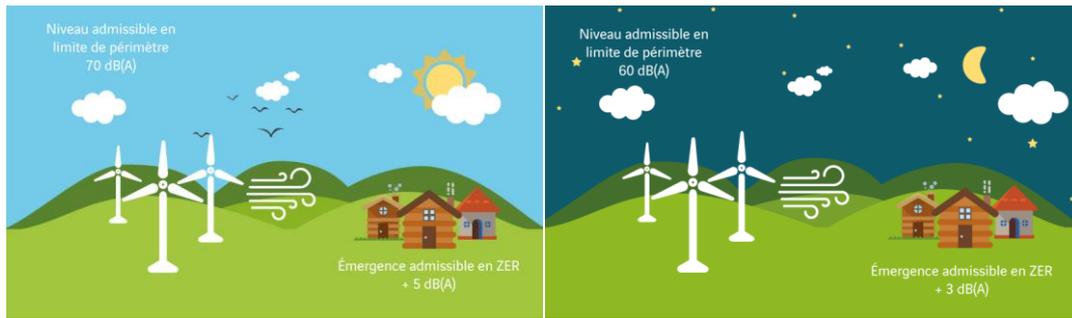
¹ dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.

² Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

³ Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

⁴ Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

⁵ L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.



Légende : Zones à Emergence Réglementée (ZER) désignent, de façon simplifiée, les zones habitées potentiellement exposées aux niveaux sonores du parc éolien

Figure 3 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'Etat. Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours. Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu ;
- Simulation en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré. L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Est ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- Modification de l'implantation du parc,
- Installation de serrations sur les pales. Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales et réduisent le niveau des turbulences au niveau du bord de pale et ainsi le niveau sonore au niveau du rotor.
- Mise en place d'un plan de bridage. Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction... –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

4. Clôture de la réunion.

A tour de rôle, chaque participant est invité à s'exprimer sur ce qu'il a retenu de la soirée :

- « *Je ne suis pas emballé. Je ne suis pas propriétaire. L'électricité qui sera produite par ce parc éolien n'ira pas à Charnizay. De plus, les solutions de stockage de l'électricité ne sont pas encore au point. Je ne suis pas fan ;* »
- « *Je ne suis pas forcément emballé. C'est mieux que le nucléaire. Il faudra être particulièrement attentif au système de drainage dans les champs et aux différentes nuisances pendant la phase de travaux.* » ;
- « *Je suis pour le projet et je le suis encore. Je ne serai plus sur la commune de Charnizay dans deux mois mais les enfants le seront.* » ;
- « *J'ai deux casquettes : celle de responsable de la commune et celle d'habitant de cette commune. Il faut une cohésion au niveau du territoire et je ne suis pas chaud pour avoir plein d'éoliennes sur la commune. Il y a trois secteurs possibles et je ne préfère pas avoir d'éoliennes sur le secteur du Chillou. Il est vrai également que l'entretien des chemins est une charge pour la commune. Il faut être attentif. C'est pourquoi je préfère être partenaire qu'opposant. C'est le préfet de région qui décide. Je préfère avoir un dialogue.* » ;
- « *Je suis un habitant de Charnizay mais je ne suis pas concerné par le projet. On ne peut être que favorable. Il va falloir avoir de l'électricité dans l'avenir et je suis content d'en trouver - mais c'est toujours chez les autres que cela se passe. Dans l'avenir on sera amené à utiliser cette électricité. On peut plus s'en passer.* » ;
- « *Je ne suis pas concerné par le projet et je ne suis pas contre. D'ailleurs j'en ai une sur le pignon de ma maison. On ne peut plus faire sans. Après, les opinions de chacun sont à entendre. Il y a plus de pollution dans les centrales nucléaires que pour une éolienne.* » ;
- « *Je suis concerné sans trop l'être. Je ne suis pas fan des éoliennes. Je voudrais qu'elles soient loin. Je me pose des questions sur la faune sauvage. De plus, cela fait beaucoup d'éoliennes dans le paysage. Et je m'interroge des intérêts du photovoltaïque par rapport aux éoliennes.* » ;
- « *Je ne suis pas contre le projet. Par contre, je suis opposé à ce qu'une parcelle agricole drainée soit coupée.* » ;
- « *Je suis favorable au projet. Je vais quitter le territoire car j'ai vendu le corps de ferme.* » ;
- « *L'éolien oui. Je n'ai pas d'autre chose à proposer. C'est toujours mieux quand ce n'est pas chez soi. Oui ça fait peur mais c'est nécessaire pour les générations futures.* ».

Dominique Druge clôture l'atelier pour la société RESONANCES CFP :

- Il remercie, au nom de *Delphine Claux* et du sien, tant les participants que le porteur de projet pour leurs apports à l'atelier,
- Il donne les informations suivantes : l'atelier fera l'objet d'un compte-rendu.

Ce compte-rendu sera :

- ✓ Envoyé par mail aux participants qui ont laissé leur adresse mail lorsqu'ils ont émargé en arrivant à l'atelier, et
- ✓ Transmis aux maires de Charnizay et Le Petit Pressigny pour affichage.

Il invite ensuite les participants à prolonger les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet, la société WINDFEES, autour d'un verre.